

Procédure d'inscription dans les Ecoles européennes de Bruxelles

La demande d'inscription ou de transfert est introduite **en ligne** via le **portail des inscriptions dans les Ecoles européennes de Bruxelles**.

À partir du 8 janvier 2024, les informations sur la procédure d'inscription en ligne ainsi que le **lien vers le portail des inscriptions** seront disponibles **sur les intranets des institutions européennes** et auprès du secrétariat des inscriptions de l'école/site de Bruxelles correspondant à la première préférence.

La procédure s'organise en **deux étapes** :

- la demande d'éligibilité via le portail des inscriptions pour avoir accès au formulaire en ligne,
- puis l'introduction de la demande d'inscription ou de transfert.

- 1) **La demande d'éligibilité** doit être introduite via le portail des inscriptions auprès du secrétariat des inscriptions de l'école/site de première préférence du demandeur d'inscription ou de transfert.

	La demande d'éligibilité doit être obligatoirement introduite	
1^{ère} phase d'inscription obligatoire	du 8 janvier au 29 janvier 2024	de 8h à 16h (heure de Bruxelles)
2 ^{ème} phase d'inscription	du 21 mai au 21 août 2024 [#]	de 8h à 16h (heure de Bruxelles)

[#] Les secrétariats des inscriptions des écoles/sites sont fermés du 22 juillet au 16 août 2024

- Sans préjudice de la décision de l'ACI à intervenir, le secrétariat des inscriptions vérifie dans un premier temps si l'élève est éligible pour une inscription dans les Ecoles européennes de Bruxelles.
- Une fois que le secrétariat de l'école/site a vérifié *prima facie* l'éligibilité de l'élève, un lien personnalisé permettant au demandeur d'accéder au portail des inscriptions dans les Ecoles européennes de Bruxelles est transmis.
- Ce lien personnalisé permet d'accéder au portail des inscriptions et d'ouvrir un compte, qui est valable pendant une durée de dix ans.

Si vous avez déjà obtenu ce lien et que vous avez un compte, il n'est pas nécessaire d'introduire une nouvelle demande d'éligibilité.

2) La demande d'inscription ou de transfert doit être introduite dans les délais repris ci-dessous :

DELAIS OBLIGATOIRES	ELEVES CONCERNES	SAUF
<p>1ère phase d'inscription UNIQUEMENT</p> <p>du 11 janvier 2024 au 31 janvier 2024 jusqu'à 16h (heure de Bruxelles)</p>	<p>Pour les élèves de catégorie I et les élèves de catégorie II* (<i>enfants du personnel d'Eurocontrol</i>)</p> <p>dont un parent est en poste <u>au 31 décembre 2023</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si la fonction du demandeur prend fin avant la rentrée scolaire ▪ Scolarisation de l'enfant en dehors de la Belgique ▪ Cas de force majeure <p>→ 2ème phase d'inscription</p>
<p>1ère phase d'inscription du 11 janvier 2024 au 31 janvier 2024</p> <p>OU</p> <p>2ème phase d'inscription du 27 mai au 7 juin 2024 du 8 juillet au 19 juillet 2024# du 19 août au 23 août 2024# jusqu'à 16h (heure de Bruxelles)</p>	<p>Pour les élèves de catégorie I et les élèves de catégorie II* (<i>enfants du personnel d'Eurocontrol</i>)</p> <p>dont un parent entre en fonction à Bruxelles <u>après le 31 décembre 2023</u></p>	<p>Sans objet</p>
<p>2ème phase d'inscription UNIQUEMENT</p> <p>du 27 mai au 7 juin 2024 du 8 juillet au 19 juillet 2024# du 19 août au 23 août 2024# jusqu'à 16h (heure de Bruxelles)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - pour les élèves de catégorie II - pour les enfants du <ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnel civil de l'OTAN (<i>agents civils internationaux</i>) ▪ Personnel de l'ONU (<i>fonctionnaires internationaux</i>) - pour tous les élèves de catégorie III 	<p>Sans objet</p>

Les secrétariats des inscriptions des écoles/sites sont fermés du 22 juillet au 16 août 2024

Dates des notifications des décisions de l'Autorité Centrale des Inscriptions

La liste des places attribuées est publiée sur le site des Ecoles européennes.

	Dates d'introduction de la demande	Date de la publication de la liste des places attribuées	Date des notifications des décisions de l'ACI
1^{ère} phase d'inscription	du 11 au 31 janvier 2024	25 avril 2024	À partir du 25 avril 2024
2 ^{ème} phase d'inscription	du 27 mai au 7 juin 2024	19 juillet 2024	À partir du 19 juillet 2024
2 ^{ème} phase d'inscription	du 8 juillet au 19 juillet 2024 du 19 août au 23 août 2024	2 septembre 2024	À partir du 2 septembre 2024